Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260312-26CM11MARS015-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 11 mars 2026

Convocation : 5 mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 mars 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (22) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. Pierre DANIEL - Mme DENOUAL Lydia – M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PRUNET Florence - Mme amandine REVEL - Mme SABOURDY Véronique M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (2) : M. Nicolas GOUSSET ayant donné pouvoir à Madame Florence PRUNET - Mme Pierrette PASQUIER ayant donné à Mme Marlène LE JOSSEC
Absents (3) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_03_015_PROPOS LIMINAIRES : Adoption des décisions du Maire.
Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal a décidé de déléguer, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, au maire et à ses adjoints un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.
C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260312-26CM11MARS015-DE

Décisions du Maire par application de la délibération du 26 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire

Fournisseur	*Pièce comptable*	*Objet*	*Montant HT*	*Montant TTC*
BRETAGNE INVESTIGATIONS SOL	Devis 1097	Maison médicale - Curage et inspection télévisée du réseau EU	300,00 €	360,00 €
SAGELEC	Devis 22589-1	Produits d'entretien pour toilettes automatiques publics	791,52 €	949,82 €
LOCARMOR	Devis 2026-6177	Location forreur à ailette pour canne de débouchage	85,00 €	102,00 €
BAYARD PRESSE	Devis 202602271439-01B	Abonnement : I love English		66,00 €
A2PRESSE	Devis 70858	Abonnement Dr Good, le nouvel obs, système D, Géo		326,44 €
SOTIAF - DADA		Abonnement revue DADA		68,00 €
ROPERT PAYSAGE	Contrat d'entretien 202203385	Entretien annuel des terrains de foot du stade de Tréano	11 270,69 €	13 524,83 €
ROPERT PAYSAGE	Contrat d'entretien 202512100	Entretien annuel du terrain de foot de La Chapelle Caro	5 069,78 €	6 083,74 €
BERNER	Devis 6017273986	Petites fournitures : bombes de scellement chimique, rubalise, bombes antigraffiti, mastic colle, silicone	296,49 €	355,79 €
CHUBB	Devis 31058500219/1	Remplacement d'extincteurs	518,98 €	622,78 €
IDEALIS	Devis 11971	Electrodes pour défibrillateurs		865,20 €
SARL MARIONNAIE	Devis 260014	Elagage (lamier) : terrain de foot, cantine, local technique Roc, entrée de la méthanisation	340,00 €	408,00 €
BRETAGRI	Devis 202564	Masse type ST Médium, bac mécano soudé 900 kg	1 170,00 €	1 404,00 €
SYLVA EXPERTISE	Devis 26-02-053	Suivi chantier Lisière boisée (propriété M. et Mme DILOSQUER)	565,00 €	678,00 €
CHARDOLA Christophe	Devis 25023	Remplacement éclairage actuel par des leds à la maison médicale du Clos joubaud	8 276,62 €	9 931,94 €

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Mme le Maire par délégation du Conseil.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22 — Pour : 24 — Majorité absolue : 13
Votants : 24 — Contre : 0 — Suffrages exprimés : 24
Abstentions : 0

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Mme le Maire par délégation du Conseil.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 12 mars 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication